

\* Ligue Île de France

Paris, le 1er juillet 2021

Mesdames, Messieurs les Présidents de Club,

Le gouvernement a mis en place un dispositif intitulé « Pass'sport ». Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Vous trouverez les informations officielles sur le site du ministère : <a href="https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport">https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport</a>

Pour pouvoir accepter le Pass'sport, votre club doit se porter volontaire. La Ligue Île de France FFAAA sera tiers payeur pour ce dispositif. C'est la Drajes qui est en charge du contrôle du dispositif.

Afin de vous porter volontaire votre club doit ouvrir un compte association : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login</a>

Vous trouverez en annexe un mode d'emploi simplifié concernant son ouverture.

D'autres informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Bien à vous,

Philippe Monfouga Président de la Ligue Île de France FFAAA

MA









